



EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 26 mai 2026

DELIBÉRATION N° 2026-68
ADHESION ET DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE CROSNE A L'ASSOCIATION
ACTEURS DU GRAND PARIS

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le 29/05/2026
ID : 091-219101912-20260526-2026_68-DE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 19 mai 2026
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29
Nombre de présents : 28
Procurations : 1
Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwenn ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, **Maires-Adjoints**

Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Madame Chanel BIKOUMOU donne pouvoir à Madame Valérie DEHERRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie DEHERRE

Rapporteur : Luis-Philippe DA COSTA

L'association **Acteurs du Grand Paris**, présidée par Thomas Hantz, constitue le premier réseau public-privé dédié au développement et à l'accompagnement du projet du Grand Paris.

Depuis sa création, cette association s'est affirmée comme un lieu d'échanges, de coopération et de dialogue entre les collectivités territoriales, les institutions publiques et les acteurs économiques engagés dans la transformation de la région capitale. Elle joue un rôle d'interface entre les différentes parties prenantes et constitue aujourd'hui un espace de référence pour comprendre, suivre et contribuer aux dynamiques du Grand Paris.

L'association repose sur des principes de neutralité, de convivialité et de transversalité, favorisant un dialogue constructif entre acteurs publics et privés.

Ses objectifs principaux sont les suivants :

- faire émerger et promouvoir des idées nouvelles en réponse aux grands enjeux économiques, sociaux, urbains, environnementaux, éducatifs, culturels, sportifs et sanitaires ;
- contribuer à la décision publique par un espace indépendant de dialogue et de confrontation des points de vue ;
- matière d'aménagement urbain ;
- développer un dialogue avec les autres métropoles françaises et internationales.

Dans ce cadre, l'adhésion de la commune de Crosne permettrait de :

Hôtel de Ville - 35 avenue Jean Jaurès - 91560 Crosne - Tél : 01 69 49 64 00 - Fax : 01 69 83 83 83

Courriel : mairie@crosne.fr - site : crosne.fr - Facebook : [@Villedecrosne](https://www.facebook.com/Villedecrosne)

- participer aux échanges stratégiques liés au développement métropolitain ;
- renforcer la visibilité et l'intégration de la commune dans les dynamiques du Grand Paris ;
- accéder à un réseau d'acteurs publics et privés impliqués dans les projets structurants de la région capitale ;
- contribuer aux réflexions relatives à l'aménagement, à l'attractivité et au développement territorial.

Le montant annuel de la cotisation est de 700€ T.T.C. conformément aux statuts de l'association et sera inscrit au budget par une décision modificative.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Commission Cadre de vie, sécurité et développement économique du 19 mai 2026,

VU les statuts de l'association Acteurs du Grand Paris,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de s'inscrire dans les dynamiques métropolitaines du Grand Paris et de participer aux réflexions relatives au développement territorial, à l'attractivité et à l'aménagement de la région capitale ;

CONSIDERANT le rôle de l'association Acteurs du Grand Paris, premier réseau public-privé dédié au Grand Paris, favorisant les échanges entre collectivités, institutions et acteurs économiques impliqués dans le développement de la métropole ;

CONSIDERANT que cette association constitue un espace de dialogue, de coopération et de contribution aux politiques publiques liées au Grand Paris ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROPOSE d'approuver l'adhésion de la commune de Crosne à l'association Acteurs du Grand Paris pour une cotisation de 700€ T.T.C. et de désigner Monsieur Michaël DAMIATI représentant de la Commune de Crosne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

ADOPTÉE, à L'UNANIMITÉ

PAR 29 VOIX POUR (Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natália SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT)

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 26 mai 2026

Signature
du Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,

Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage

